

## Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 7 août 2020 à 18h30

Présents : BRUN Yves – BALITOUT Jacqueline - LEGRAND Aline – FRUCHART Didier - LEQUEUX Jean-Bernard - MACIEJEWSKI Marie-Laure - DUMONT Éric - CARINCOTTE Daniel - HYPOLITE LEBAS Régine – MORET Valérie – DUMIOT Jacques-Emmanuel – MONDOT Monique – LALOUS Christophe - Magali SYLLEBRANQUE -- DUEZ Cédric - LECLERE Thierry

Absents excusés : DELPLANQUE Sandrine donne pouvoir à BRUN Yves  
MEURISSE Jocelyne donne pouvoir à BALITOUT Jacqueline  
LELIEVRE Éric donne pouvoir à LEGRAND Aline  
DEROCH Pascal donne pouvoir à FRUCHART Didier  
LEBLOND Céline donne pouvoir à MACIEJEWSKI Marie-Laure

Absents : VALDEGAMBERI Edwige, CLIN Bruno

Monsieur DUMIOT Jacques-Emmanuel a été élu **secrétaire de séance**

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 juillet 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL QUI PARTICIPENT A L'ELECTION SENATORIALE DU 27 SEPTEMBRE 2020

Vote à bulletin secret. Scrutin de liste paritaire.

Une liste déposée et enregistrée : Liste A représentée par Monsieur YVES BRUN

La liste A est composée par M Yves BRUN – Mme Jacqueline BALITOUT – M. Éric LELIEVRE – Mme Aline LEGRAND – M. Didier FRUCHART – Mme Sandrine DELPLANQUE – M. Jacques-Emmanuel DUMIOT (sept délégués) et Mme Marie-Laure MACIEJEWSKI – M. Jean-Bernard LEQUEUX - Mme Monique MONDOT - M. Thierry LECLERE (quatre suppléants).

#### Délibération :

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale n°INTA2015957J du 30 juin 2020,

**Vu** l'arrêté n°DCL-BRGE-2020/032 du 30 juillet 2020,

#### ***a) Composition du bureau électoral***

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M.M Magali SYLLEBRANQUE – DUEZ Cédric – Jacqueline BALITOUT – Régine HYPOLITE-LEBAS. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L.290-2, le conseil municipal devait élire sept délégués et quatre suppléants.

#### ***b) Élection des délégués***

Une liste déposée et enregistrée : Liste A représentée par Monsieur YVES BRUN

La liste A est composée par M Yves BRUN – Mme Jacqueline BALITOUT – M. Éric LELIEVRE – Mme Aline LEGRAND – M. Didier FRUCHART – Mme Sandrine DELPLANQUE – M. Jacques-Emmanuel DUMIOT (sept délégués) et Mme Marie-Laure MACIEJEWSKI – M. Jean-Bernard LEQUEUX - Mme Monique MONDOT – M. LECLERE Thierry (quatre suppléants).

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**21 conseillers municipaux concernés ; 7 délégués à désigner, 4 suppléants, 1 liste déposée**

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 21

La liste de Monsieur Yves BRUN ayant obtenu 21 voix au 1<sup>er</sup> tour de scrutin est proclamée élue.

### **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date pressentie pour la prochaine réunion du conseil municipal serait le mercredi 9 septembre 2020.

Séance levée à 18 h 25.